

25 Avenue des Saules (Métro B) – 69600 OULLINS – France

8 Rue Jean Jaurès - 35000 RENNES - France

Tél. +33 (0)4 37 41 16 10 * Fax +33 (0)4 72 30 13 36

Tél. +33 (0)2 30 02 79 98



info@rg-consultant.com www.rg-consultant.com



ÉTUDE TECHNIQUE FOUDRE

DEKRA - ADLER FONTAINE (90)



SAS **RG Consultant** au capital de 20 000 Euros - R C S LYON 409733995 - SIRET 40973399500032 APE 7490 B (Ingénieur conseil) T.V.A. FR 52 409 733 995 BNP PARIBAS NORD France ENTR 30004 02323 00011674064 78 Organisme de formation n° 826906449



Révision C

Page 1/38

DEKRA - ADLER FONTAINE (90)

Référence document
RGC 25 303

RESUME:

Ce document représente l'Etude Technique du bâtiment existant de la société **ADLER**, situé sur la commune de **FONTAINE** dans le département du **Territoire de Belfort (90).**

Il a été rédigé au terme de la mission qui nous a été confiée par la société **DEKRA** dans le cadre de la prévention et de la protection contre le risque foudre.

L'objectif est de rendre les installations ICPE en conformité vis-à-vis de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié.

Il comprend : l'Etude Technique des spécifications de la protection contre les effets <u>directs</u> et <u>indirects</u> de la foudre, les mesures de prévention, ainsi qu'un tableau de synthèse des actions à entreprendre, qu'elles soient obligatoires ou optionnelles.

Rédacteur	Vérification	Révision
Nom : Romain MARLIERE	Nom : Loïc JACQUEMOT	
Date : 12/09/2022	Date: 12/09/2022	
Visa	Visa	С
	Jacque	

DIFFUSION:

DEKRA INDUSTRIAL SAS	RG CONSULTANT
13 rue du Docteur Quignard 21000 DIJON	25 Avenue des saules 69600 OULLINS Tél.: +334 37 41 16 10 Fax: +334 72 30 13 36 Email: info@rg-consultant.com



Révision C

Page 2/38

Rév	Chrono secrétariat	Date	Objet
А	RGC 25 303	21/10/2020	Étude Technique
В	RGC 25 303	12/11/2020	Mise à jour
С	RGC 25 303	12/09/2022	Mise à jour

LISTE DES DOCUMENTS FOURNIS PAR <u>DEKRA et ADLER</u>

INTITULE	Fournis	Référence / Auteur
Etude des Dangers ou Résumé non technique	Non	
Arrêté Préfectoral (Rubrique ICPE le cas échéant)	Oui	
P.O.I (Plan d'Opération Interne)	Non	
Liste et implantation des EIPS ou MMR	Oui	
Plans des réseaux enterrés (HT, BT, CFA, canalisations, terre et équipotentialité)	Non	
Synoptique Courant fort	Non	
Synoptique Courant faible	Non	
Plan de masse	Oui	
Plan de coupe	Oui	
Plan des façades	Non	
Plan de zonage ATEX	Oui	
Analyse de Risque Foudre par RGC	Oui	RGC 25 302



Révision C

Page 3/38

L'Etude Technique ci-après a été réalisée selon les informations et plans fournis par <u>DEKRA et ADLER</u>, commanditaire de cette étude. En conséquence, la responsabilité de RG Consultant ne pourrait être remise en cause si :

- Les informations fournies se révèlent incomplètes ou inexactes,
- Certaines installations ou process ne nous ont pas été présentés,
- La présentation de l'entreprise est effectuée dans des conditions différentes des conditions réelles de fonctionnement,
- Des changements majeurs sont effectués postérieurement à la rédaction de ce document.

Enfin, il appartient au destinataire de l'étude de vérifier que les hypothèses prises en compte et énumérées dans le descriptif ci-après sont correctes et exhaustives.



Révision C

Page 4/38

SOMMAIRE

1.	II	NTRODUCTION	6
	1.1	Objet	6
	1.2	Presentation generale du site	7
2.	D	DOCUMENTS RÈGLEMENTAIRES	8
	2.1	Textes reglementaires	8
	2.2	Normes de references	
3.	N	MÉTHODOLOGIE	9
	3.1	Presentation generale	9
	3.2	LIMITE DE L'ÉTUDE TECHNIQUE	
4.	C	CONCLUSIONS DE L'ANALYSE DU RISQUE FOUDRE	10
5.		DESCRIPTIONS DES INSTALLATIONS	
	5.1	CARACTERISTIQUES DES COURANTS FORTS	11
	5.2	CARACTERISTIQUES DES COURANTS FAIBLES	
	5.3	Protection incendie	11
	5.4	MISE A LA TERRE DES INSTALLATIONS.	11
	5.5	LISTE DES CANALISATIONS ENTRANTES ET SORTANTES	
	5.6	SITUATIONS REGLEMENTAIRES	
	5.7	ZONES A RISQUES D'EXPLOSION	
	5.8	Mesures de maitrise des risques	
	5.9		
	-	5.9.1 Installation Extérieure de Protection Foudre (I.E.P.F)	
	-		
6.	T	TRAVAUX A REALISER - EFFETS DIRECTS DE LA FOUDRE	15
	6.1	DISPOSITIONS GENERALES	15
	6.2		
	6.3	CHOIX DU TYPE D'I.E.P.F	
	6.4		
		5.4.1 Bâtiment existant	
	_	5.4.2 Dispositifs de descente et mise à la terre	
	6.	5.4.3 Mise à la terre des canalisations entrante	27
7.	T	TRAVAUX A REALISER - EFFETS INDIRECTS DE LA FOUDRE	28
	7.1	PROTECTION DES COURANTS FORTS	29
	7.	7.1.1 Détermination des caractéristiques des parafoudres type I et I + II	29
	7.	7.1.2 Détermination des caractéristiques des parafoudres type II	30
	7.	7.1.3 Raccordement	
	7.	7.1.4 Dispositif de deconnexion	31
	7.2		
		7.2.1 Protection par parafoudre	
		7.2.2 Protection par écrantage de ligne	
8.		PREVENTION DU PHENOMENE ORAGEUX	
9.	R	REALISATION DES TRAVAUX	36
10).	VERIFICATIONS DES INSTALLATIONS	36



Révision C

Page 5/38

l1.		TABLEAU DE SYNTHESE
10.	.3	VERIFICATIONS SUPPLEMENTAIRES
10.	.2	VERIFICATIONS PERIODIQUES
10.	.1	Verification initiale

ANNEXES

Annexe 1 : Note de calcul de la distance de séparation

Annexe 2 : Notice de Vérification et de Maintenance

Annexe 3: Lexique



Révision C

Page 6/38

1. INTRODUCTION

1.1 Objet

Le site ADLER exploité sur la commune de FONTAINE dans le département du Territoire de Belfort (90) est soumis à la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et souhaite appliquer l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié et sa circulaire d'application en réalisant une Etude Technique.

Le site est soumis à Enregistrement et Déclaration au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, et est donc concerné par l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié et sa circulaire d'application.

L'Etude Technique, objet de ce document, est réalisée sur la base des résultats de l'Analyse du Risque Foudre réalisée par **RG Consultant**, détaillés dans le rapport **RGC 25 302**.

L'objectif de l'Etude Technique est de détailler les mesures de protection à mettre en œuvre qu'elles soient contre les effets directs (IEPF) ou indirects (IIPF) à savoir :

- Description des méthodes de conception utilisées pour les IEPF;
- Préconisation des mesures de protection à mettre en œuvre en proposant les solutions les mieux adaptées et les plus rationnelles ;
- > Description des protections internes (liaisons équipotentielles, parafoudres);
- Description des mesures de prévention à mettre en place en cas d'orage.



Révision C

Page 7/38

1.2 Présentation générale du site



Plan n°1 : Plan de masse

Le site est constitué d'un bâtiment existant destiné à la fabrication de produits en mousse pour l'automobile et d'un bâtiment de stockage de matières premières et de produits finis.



Révision C

Page 8/38

2. DOCUMENTS RÈGLEMENTAIRES

2.1 Textes réglementaires

Arrêté du 4 octobre 2010 modifié par l'arrêté du 11 mai 2015 relatif à la protection contre la foudre de certaines installations classées pour la protection de l'environnement.

Circulaire du 24 avril 2008 relative à l'application de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié.

2.2 Normes de références

NF EN 62 305-1 (C 17-100-1) – juin 2006 [Protection des structures contre la foudre – partie 1 : Principes généraux].

NF EN 62 305-2 (C 17-100-2) – novembre 2006 [Protection des structures contre la foudre – partie 2 : Évaluation du risque].

NF EN 62 305-3 (C 17-100-3) – décembre 2006 [Protection des structures contre la foudre – partie 3 : Dommages physiques sur les structures et risques humains].

NF EN 62 305-4 (C 17-100-4) – décembre 2006 [Protection des structures contre la foudre – partie 4 : Réseaux de puissance et de communication dans les structures].

NF C 17-102 – septembre 2011 [Systèmes de protection contre la foudre à dispositif d'amorcage].

NF C 15-100 – octobre 2010 [Installations électriques basse tension].

Guide UTE C 15-443 – août 2004 [Protection des installations électriques à basse tension contre les surtensions d'origine atmosphérique ou dues à des manœuvres].

NF EN 61 643-11 – mai 2014 [Parafoudres pour installation basse tension].

NF EN 61 643-12 - Parafoudres BT

NF EN 61 643-21 – novembre 2001 [Parafoudres BT]

NF EN 61 643-21_A1 – juin 2009 [Parafoudres BT]

NF EN 61 643-21_A2 – juillet 2013 [Parafoudres BT]

CEI 61 643-22 — novembre 2004 [Parafoudres connectés aux réseaux de signaux et de télécommunications — Principes de choix et d'application].

NF EN 62561-1/2/3/4/5/6/7 – Composants de système de protection contre la foudre (CSPF)



Révision C

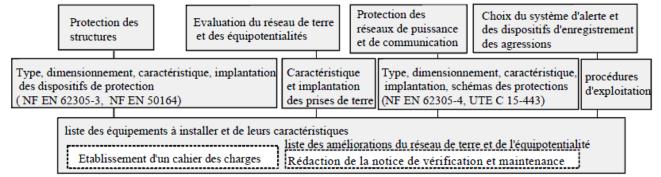
Page 9/38

3. MÉTHODOLOGIE

3.1 Présentation générale

Le déroulement de l'Étude Technique doit être conforme à la méthodologie développée dans l'Arrêté Ministériel du 4 octobre 2010 modifié et sa circulaire d'application.

Selon l'ARF Etude technique du système de protection



3.2 Limite de l'Étude Technique

L'Étude Technique réglementaire, traitée dans le présent document, ne concerne que le risque de type R1 (perte de vie humaine).

Elle ne concerne pas :

- les risques de dommages aux matériels électriques et électroniques qui ne mettent pas en danger la vie humaine,
- les risques de pertes de valeurs économiques (risque R4),
- > les risques d'impact relatifs à un dommage physique (incendie/explosion).

Pour ces derniers risques, l'exploitant peut décider de façon purement volontaire d'aller au-delà des exigences réglementaires et mener des analyses de risque foudre complémentaires, voire de protéger une installation de façon déterministe.



Révision C

Page 10/38

4. CONCLUSIONS DE L'ANALYSE DU RISQUE FOUDRE

Le tableau suivant synthétise les niveaux de protection à mettre en place :

Structure	Protection effets directs	Protection effets indirects	
Bâtiment existant	Protection de niveau IV	Protection par parafoudres de niveau IV	

Les Mesures de Maîtrise des Risques (MMR) suivantes sont à protéger :

Organes de sécurité
Centrale détection incendie bâtiment A
Centrale détection incendie bâtiment B
Sprinkler bâtiment A

• Des liaisons équipotentielles sont à prévoir pour les canalisations suivantes :

Zone	Nom
	Gaz de ville
Ensemble du site	Sprinkler
	Eau
	Ventilation

• **Prévention**: L'Analyse de Risque Foudre ne prévoit pas la mise en place d'une procédure de Prévention pendant les périodes orageuses.



Révision C

Page 11/38

5. DESCRIPTIONS DES INSTALLATIONS

5.1 Caractéristiques des courants forts

Le site est alimenté par une boucle 20 kV souterraine issue du réseau ERDF vers 2 postes HT/BT qui réalimentent les installations du site. Le poste n°1 se situe à l'extérieur du bâtiment et alimente le TGBT 1 ainsi que l'armoire du local technique. Le régime de neutre du site est TNC/S.

5.2 Caractéristiques des courants faibles

Le site est raccordé au réseau ORANGE via une ligne cuivre souterraine.

Les lignes de sécurité suivantes ont pu être identifiées :

Ligne report d'alarme vers la société STANLEY.

5.3 Protection incendie

Le site est doté des moyens de protection et de prévention suivants :

- Extincteurs et RIA,
- Centrale incendie,
- Sprinkler.

5.4 Mise à la terre des installations

La mise à la terre à fond de fouille n'a pas été constatée sur site lors de notre expertise.

5.5 Liste des canalisations entrantes et sortantes

Zone	Nom	Matière	Mise à la terre
Ensemble du site	Gaz de ville	Métallique	Non constaté
	Sprinkler	Métallique	Non constaté
	Eau	Métallique	Non constaté
	Ventilation	Métallique	Non constaté
	Autre	PE	Non concerné

Source: Selon expertise et infos clients.



Révision C

Page 12/38

5.6 Situations Règlementaires

Les activités Classées au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et visées par l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié sont les suivantes :

N° nomenclature	Libellé de la rubrique	Classement
2661-1-c	Transformation de polymères	D
2663-1-a	Stockage de pneumatiques et produits composés d'au moins 50% de polymères	E
2910-A-2	Combustion, à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770, 2771, 2971 ou 2931	D
2915-2	Procédés de chauffage	D

Certaines de ces rubriques sont visées par l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié. Les installations qui les concernent sont donc soumises au respect des prescriptions de cet arrêté ministériel.

5.7 Zones à risques d'explosion

Des zones ATEX sont présentes au niveau du local de charge maintenance ainsi qu'au niveau de la charge des batterie GPO. Les zones ne sont pas classées 0 ou 20, par conséquent, le risque d'explosion ne sera pas retenu.

5.8 Mesures de maîtrise des risques

Les équipements dont la défaillance entraîne une interruption des moyens de sécurité et provoquant ainsi des conditions aggravantes à un risque d'accident sont à prendre en compte. La liste de ces équipements est la suivante avec leur susceptibilité à la foudre :

Organes de sécurité	Susceptibilité à la foudre
Centrale détection incendie	Oui
Extincteur	Non
RIA	Non
Sprinkler	Oui

Source: Selon expertise.

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être complétée par le Maître d'ouvrage.



Révision C

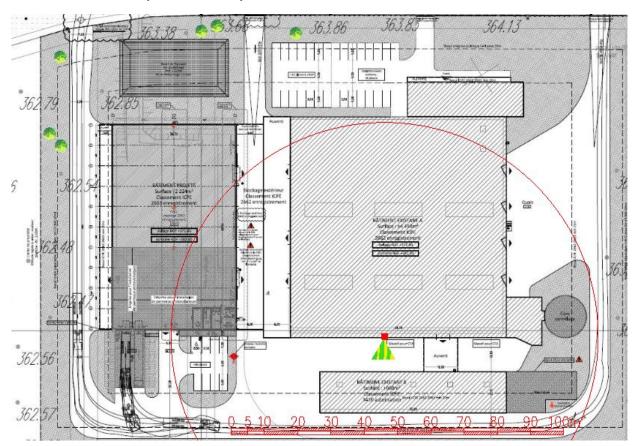
Page 13/38

5.9 Description de la protection contre la foudre existante

5.9.1 Installation Extérieure de Protection Foudre (I.E.P.F)

Le site dispose à l'heure actuel d'un PDA de marque INDELEC et de model PREVECTRON 2. De nombreuse non conformités ont été révélées :

- L'installation datant d'avant l'arrêté du 4 octobre 2010 concernant les ICPE, aucune réduction du rayon de protection n'était appliquée. Par conséquent, l'implantation actuelle du PDA ne permet pas une couverture complète du bâtiment existant avec la prise en compte des réglementations en vigueur.
- Le PDA est relié à une seule prise de terre de type A (installation non conforme vis-àvis des réglementations en vigueur).
- Il manque un compteur d'impacts.
- Le PDA n'a jamais fait l'objet de vérification



Plan n°2: Rayon de couverture du PDA du site

L'état des prises de terre est résumé dans le tableau ci-dessous :

Numéro de la prise de terre	Valeur de la prise de terre (Ohms)	Remarques
1	4,2	Conforme

Tableau n°1 : État constatés des prises de terre



Révision C

Page 14/38

5.9.2	<u>Installation</u>	<u>Intérieure</u>	de Protection	Foudre	<u>(I.I.P.F)</u>

5.9.2 <u>Installation Interieure de Protection Foudre (I.I.P.F)</u>				
Aucun parafoudre n'est présent dans les installations électriques du site.				



Révision C

Page 15/38

6. TRAVAUX A REALISER - EFFETS DIRECTS DE LA FOUDRE

6.1 Dispositions générales

Son rôle est :

- D'intercepter les courants de foudre directs.
- De conduire les courants de foudre vers la terre.
- De disperser les courants de foudre dans la terre.

On détermine 2 types de protection : isolée et non isolée.

Dans une IEPF **isolée**, les conducteurs de capture et les descentes sont placés de manière à ce que le trajet du courant de foudre maintienne une distance de séparation adéquate pour éviter les étincelles dangereuses (dans le cas de parois combustibles, de risque d'explosion et d'incendie, de contenus sensibles aux champs électromagnétiques de foudre).

Dans une IEPF **non isolée**, les conducteurs de capture et les descentes sont placés de manière à ce que le trajet du courant de foudre puisse être en contact avec la structure à protéger, ce qui est le cas pour la majorité des bâtiments.

6.2 Différents types d'I.E.P.F

Pour le système de capture, deux types de solutions peuvent être envisagés :

➤ La **protection par système passif** (norme NF EN 62305-3) consistant à répartir sur le bâtiment à protéger : des dispositifs de capture à faible rayon de couverture, des conducteurs de descente et des prises de terre foudre.

Ils peuvent être constitués par une combinaison des composants suivants :

- tiges simples,
- fils tendus,
- cages maillées et/ou composants naturels...

Ces composants doivent être installés aux coins, aux points exposés et sur les rebords suivant 3 méthodes :

o Tiges simples

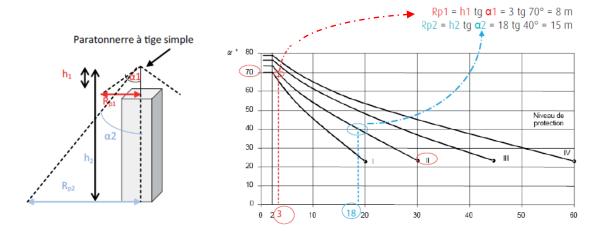
Ce type d'installation consiste en la mise en place d'un ou plusieurs paratonnerres à tiges simples, en partie haute des structures à protéger.

L'angle de protection concernant la zone protégée par ces tiges dépend du niveau de protection requis sur le bâtiment concerné et de la hauteur du dispositif de capture au-dessus du volume à protéger.



Révision C

Page 16/38



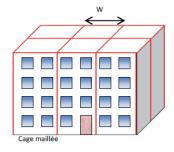
<u>Détermination de l'angle de protection en fonction de la hauteur de la tige du paratonnerre et du</u> niveau de protection

o Cages maillées

La protection par cage maillée consiste en la réalisation sur le bâtiment d'une cage à mailles reliées à des prises de terre.

Le système à cage maillée répartit l'écoulement des courants de foudre entre les diverses descentes, et ceci d'autant mieux que les mailles sont plus serrées.

La largeur des mailles en toiture et la distance moyenne entre deux descentes dépendent du niveau de protection requis sur le bâtiment.



Niveau de protection Issu de l'ARF	Taille des mailles	Distances typiques entre les conducteurs (W)
IV	20 m x 20 m	20 m
III	15 m x 15 m	15 m
II	10 m x 10 m	10 m
	5 m x 5 m	10 m

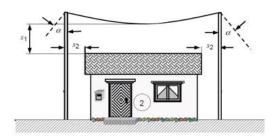
<u>Largeur des mailles et distances habituelles entre les descentes et le ceinturage en fonction du niveau de protection</u>

o Fils tendus

Ce système est composé d'un ou plusieurs conducteurs tendus au-dessus des installations à protéger.

Les conducteurs doivent être reliés à la terre à chacune de leur extrémité.

L'installation de fils tendus doit tenir compte de la tenue mécanique, de la nature de l'installation et des distances d'isolement.





Révision C

Page 17/38

➤ La **protection par système actif** (norme NF C 17-102) avec mise en place de Paratonnerres à Dispositif d'Amorçage (PDA) dont le rayon de couverture est amélioré par un dispositif ionisant.

			Rayon de protection des PDA										
Niveau de protection		I II III			IV								
Avance à l'amorçage		30	40	60	30	40	60	30	40	60	30	40	60
Hauteur au-dessus de la surface à protéger	2	11,4	15,0	18,6	12,6	15,6	20,4	15,0	18,0	23,4	16,8	19,8	25,8
	4	22,8	30,6	37,8	25,8	31,2	41,4	30,6	36,0	46,8	34,2	40,2	51,0
	5	28,8	37,8	47,4	33,0	39,0	51,6	37,8	45,0	58,2	42,6	50,4	64,2

Le tableau ci-dessus tient compte du coefficient de réduction de 40 % appliqué aux rayons de protection des PDA, conformément à l'arrêté du 4 octobre 2010 concernant les ICPE.

Nota : il est également possible de combiner des solutions passives et actives en fonction de la configuration des structures à protéger.

Les avantages et inconvénients de chaque type de protection sont listés dans le tableau suivant :

	Système passif	Système actif (PDA)
Installation	Contraignante sur des structures complexes et pour des niveaux de protection sévères.	Simplifiée car moins de matériels à installer.
Maintenance	Simplifiée, pas d'élément actif à contrôler.	Problème du contrôle du bon fonctionnement de la partie active (accessibilité, moyens de contrôle spécifiques).
Efficacité	Basée sur le modèle électrogéométrique. Apporte également une réduction des perturbations électromagnétiques rayonnées.	En cas de défaillance du système actif la protection devient partielle.
Coût d'installation	Pouvant être élevé sur des structures importantes.	Les PDA étant actifs, leur coût est supérieur à celui d'une tige simple. L'installation est cependant moins contraignante, d'où un coût global d'installation moindre.



Révision C

Page 18/38

6.3 Choix du type d'I.E.P.F

La surface des bâtiments étant importante, nous conseillons de protéger ces zones à l'aide d'une protection par **paratonnerre à dispositif d'amorçage**, car :

- Une solution de protection par tiges simples et cages maillées serait complexe à mettre en œuvre et très onéreuse.
- L'utilisation de composants naturels n'est pas possible car les éléments métalliques de construction ne permettent pas de constituer des parties du SPF,
- La protection par fils tendus n'est applicable que pour les zones ouvertes ou bâtiment de petites tailles.

Les solutions proposées dans l'étude technique ont été étudiées en tenant compte du meilleur compromis entre les aspects techniques et économiques.

6.4 Mise en œuvre de l'I.E.P.F

6.4.1 Bâtiment existant

6.4.1.1 Niveau de protection à atteindre

Le bâtiment existant doit être protégé par un SPF de niveau IV.

6.4.1.2 Dispositif de capture

Les travaux à mettre en œuvre sont :

 Le test du PDA actuelle. S'il est positif, il pourra être maintenu. Sinon il faudra prévoir l'installation d'un PDA testable à distance selon les recommandations du fabricant (l'installateur devra fournir à l'exploitant le système de test en même temps que les PDA).

Les caractéristiques des dispositifs de capture sont décrites dans le tableau suivant :

Paratonnerre	Hauteur des mâts	Δt	Niveau de protection	Rayon de protection
1 PDA	5 mètres	60 µs	IV	64,2 m

Le haut du PDA doit être installé à au moins 2 m au-dessus de la zone qu'il protège, y compris les antennes, les tours de refroidissement, les toits, les réservoirs, etc.

Afin de limiter le phénomène de tension de pas et de contact à proximité des descentes, des pancartes interdisant l'approche à moins de 3 mètres en cas d'orage devront être installées sur chaque descente.



Révision C

Page 19/38



Plan n°1: Implantation des paratonnerres, conducteurs de descente et prises de terre

Légende :					
	Rayon de protection 64,2 m (réduction des 40% appliquée)		PDA sur mât de 5 m		
	Prise de terre à réaliser		Conducteur de descente à créer		
	Prise de terre à créer				

<u>Nota</u>: Seule l'implantation des conducteurs de descente et des prises de terre proposées dans notre étude, pourra être modifiée par l'installateur lors de la réalisation des travaux, à la seule condition que tout soit conforme aux normes en vigueur.



Révision C

Page 20/38

6.4.2 Dispositifs de descente et mise à la terre

6.4.2.1 Conducteurs de descente

Pour un SPF à dispositif d'amorçage non isolé, chaque PDA doit être connecté à au moins deux conducteurs de descente. Néanmoins, la norme NFC 17102 version 2011 nous indique que lorsque plusieurs PDA se trouvent sur le même bâtiment, les conducteurs de descente peuvent être mutualisés. Ainsi, s'il y a n PDA sur le toit, il n'est pas systématiquement nécessaire d'avoir 2n conducteurs de descente mais un minimum de n conducteurs de descente spécifique est nécessaire.

La distance de séparation la plus défavorable calculée est de : (Le détail du calcul est présenté en annexe 1)

	PDA 1
Distance de séparation dans l'air	1,4 m
Distance de séparation dans le béton	2,7 m

L'ensemble des masses métalliques (skydomes, exutoires, crinolines, aérothermes) et des carcasses des spots d'éclairages/caméras devront être interconnectés au dispositif de descente par un conducteur de même nature que celui-ci en cas de non-respect de cette distance de séparation.

Les courants forts/faibles devront être blindés (caméras, antenne hertzienne) ou protégés à l'aide de parafoudres (parafoudres BT et coaxiaux) en cas de non-respect de cette distance de séparation.



Révision C

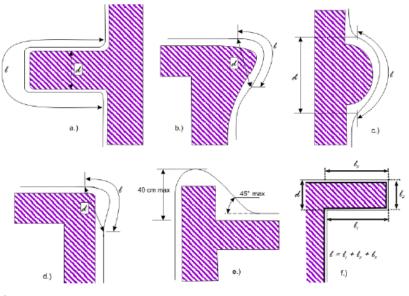
Page 21/38

6.4.2.2 Cheminement des conducteurs de descente

Les conducteurs de descente doivent être installés de sorte que leurs cheminements soient aussi directs et aussi courts que possible, en évitant les angles vifs et les sections ascendantes (les rayons de courbure doivent être supérieurs à 20 cm).

Les conducteurs de descente ne doivent pas cheminer le long des canalisations électriques ou croiser ces dernières.

Il convient d'éviter tout cheminement autour des acrotères, des corniches et plus généralement des obstacles. Une hauteur maximale de 40 cm est admise pour passer au-dessus d'un obstacle avec une pente de 45° ou moins. Il est rappelé que la règle principale pour le cheminement des conducteurs de descente est la distance de séparation calculé au chapitre 6.4.2.1 de cette étude.



- ℓ : longueur de la boucle, en mètres
- d : largeur de la boucle, en mètres
- Le risque de rupture du diélectrique est évité si la condition $d>\ell/20$ est respectée.

Formes de courbure des conducteurs de descente

Les conducteurs de descente, pour les PDA, doivent être fixés à raison de <u>trois fixations par</u> <u>mètre</u> (environ tous les 33 cm).

Il convient que ces fixations soient adaptées aux supports et que leur installation n'altère pas l'étanchéité du toit. Les fixations par percements systématiques du conducteur de descente doivent être proscrites.

Tous les conducteurs doivent être connectés entre eux à l'aide de colliers ou raccords de nature identique, de soudures ou d'un brasage.

Il convient de protéger les conducteurs de descente contre tout risque de choc mécanique, à l'aide de fourreaux de protection, jusqu'à une hauteur d'au moins <u>2 m au-dessus du niveau du sol</u>.



Révision C

Page 22/38

6.4.2.3 Matériaux et dimensions

Les matériaux et dimensions des conducteurs de descente devront respecter les prescriptions de la norme NF EN 62561.

Le tableau ci-dessous extrait de cette norme donne des exemples de matériau, configuration et section minimale des conducteurs de capture, des tiges et des conducteurs de descente.

Matériau	Configuration	Section minimale
Cuivre, cuivre étamé, acier galvanisé à chaud, acier inoxydable	Plaque pleine (épaisseur min. 2 mm)	50 mm ²
Aluminium	Plaque pleine (épaisseur min. 3 mm)	70 mm ²

6.4.2.4 Joint de contrôle

Chaque conducteur de descente doit être muni d'un joint de contrôle permettant de déconnecter la prise de terre pour procéder à des mesures.

Les joints de contrôle sont en général installés sur les conducteurs de descente en partie basse.

Pour les conducteurs de descente installés sur des parois métalliques ou les SPF non équipés de conducteurs de descente spécifiques, des joints de contrôle doivent être insérés entre chaque prise de terre et l'élément métallique auquel la prise de terre est connectée. Ils sont alors installés à l'intérieur d'un regard de visite (conforme à la NF EN 62561) comportant le symbole prise de terre.

6.4.2.5 Compteur de coups de foudre

Selon l'article 21 de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié, les agressions de la foudre sur site doivent être enregistrées. Afin de comptabiliser les impacts de la foudre plusieurs solutions peuvent être envisagées :

- Un compteur de coups de foudre sur le conducteur de descente le plus direct du paratonnerre,
- Un compteur de coups de foudre au niveau du parafoudre de type 1 dans le TGBT,
- Un abonnement de télécomptage à Méteorage.

Dans notre cas, la solution retenue est le compteur de coups de foudre sur le conducteur de descente le plus direct du paratonnerre. Il doit être situé de préférence juste au-dessus du joint de contrôle et être conforme à la NF EN 62561. Il faut au minimum <u>un compteur par paratonnerre</u>.



Révision C

Page 23/38

6.4.2.6 <u>Autorisation d'intervention à proximité des réseaux</u>

Au regard des obligations à respecter au titre de la réglementation applicable aux travaux exécutés à proximité d'ouvrages souterrains ou aériens (Code de l'environnement) et conformément à la norme NF S70-003-1 d'application obligatoire, le responsable de projet peut faire le choix d'une procédure de DT-DICT conjointe lorsque le projet concerne une opération unitaire dont la zone d'intervention géographique est très limitée et dont le temps de réalisation est très court.

L'entreprise qui réalisera l'installation devra, dans le cadre du marché privé ou publique, effectuer la procédure de déclaration DT/DICT conjointe au moyen de tout formulaire et document nécessaires conformément à la réglementation en vigueur. De même, ses intervenants devront être qualifiés AIPR, afin de respecter la réglementation.

6.4.2.7 Prise de terre

Vu la difficulté de réaliser une prise de terre de type B (boucle), il y a lieu de prévoir <u>une prise de terre type A au bas de chaque descente.</u>

Au total, la <u>réutilisation de la prise de terre actuelle et la création d'une seconde</u> afin de relier les installations à la terre.

Les prises de terre des PDA doivent satisfaire les exigences suivantes :

- la valeur de résistance mesurée à l'aide d'un équipement classique doit être la plus basse possible (**inférieure à 10** Ω). Cette résistance doit être mesurée au niveau de la prise de terre isolée de tout autre composant conducteur. L'installateur a donc en charge tous les éventuels travaux complémentaires nécessaires, afin d'obtenir une valeur inférieure à 10 Ohms.
- éviter les prises de terre équipées d'un composant vertical ou horizontal unique excessivement long (> 20 m) afin d'assurer une valeur d'impédance ou d'inductance la plus faible possible.

Deux configurations sont possibles pour réaliser une prise de terre type A:

Patte d'oie

La prise de terre sera disposée sous forme de patte d'oie de grandes dimensions et enterrée à une profondeur minimum de 50 cm à l'aide de conducteurs de même nature et section que les conducteurs de descente, à l'exception de l'aluminium,

Exemple : trois conducteurs de 7 m à 8 m de long, enterrés à l'horizontale, à une profondeur minimum de 50 cm.

Prise de terre ligne ou triangle

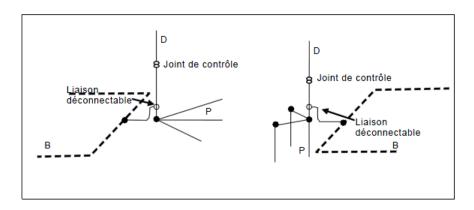
Chaque prise de terre type A sera composée de plusieurs électrodes verticales de longueur totale **minimum de 5 m (6m pour les PDA)** à une profondeur minimum de **50 cm** :

- disposée en ligne ou en triangle et séparée les unes des autres par une distance égale à au moins la longueur enterrée ;
- interconnectée par un conducteur enterré identique au conducteur de descente ou aux caractéristiques compatibles avec ce dernier.



Révision C

Page 24/38



D : conducteurs de descente

B : boucle au niveau des fondations du bâtiment P : mise à la terre du SPF à dispositif d'amorçage

Schéma de principe « prise de terre type A »

Les matériaux et dimensions des électrodes de terre devront respecter les prescriptions de la norme NF EN 62561.

Le tableau ci-dessous extrait de cette norme donne des exemples de matériau, configuration et dimensions minimales des électrodes de terre.

		Dimensions minimales			
Matériau	Configuration	Électrode de terre	Conducteur de terre		
Cuivre	Torsadé, rond plein, plaquer pleine (épaisseur min. 2 mm)		50 mm²		
	Rond plein	ø15 mm			
	Tuyau (épaisseur 2 mm)	ø20 mm			
Acier	Rond plein galvanisé	ø 16 mm	ø 10 mm		
	Tube galvanisé	ø 25 mm			
Acier inoxy- dable	Rond plein	ø 15 mm	ø 10 mm		



Révision C

Page 25/38

6.4.2.8 <u>Dispositions complémentaires pour les prises de terre de PDA</u>

Lorsque la résistivité élevée du sol empêche d'obtenir une résistance de prise de terre inférieure à $10~\Omega$ à l'aide des mesures de protection normalisées ci-avant, les dispositions complémentaires suivantes peuvent être utilisées :

- ajout d'un matériau naturel non corrosif de moindre résistivité autour des conducteurs de mise à la terre ;
- ajout d'électrodes de terre à la disposition en forme de patte d'oie ou connexion de ces dernières aux électrodes existantes ;
- application d'un enrichisseur de terre conforme à la NF EN 62561-7;

Lorsque l'application de toutes les mesures ci-dessus ne permettent pas d'obtenir une valeur de résistance inférieure à 10 Ω , il peut être considéré que la prise de terre de Type A assure un écoulement acceptable du courant de foudre lorsqu'elle comprend une longueur totale d'électrode enterrée d'au moins :

- 160 m pour le niveau de protection I;
- 100 m pour les niveaux de protection II, III et IV.

Dans tous les cas, il convient que chaque élément vertical ou horizontal ne dépasse pas 20 m de long.

La longueur nécessaire peut être une combinaison d'électrodes horizontales (longueur cumulée *L*1) et d'électrodes verticales (longueur cumulée *L*2) avec l'exigence suivante :

160 (respectivement 100 m) < L1 + 2xL2

6.4.2.9 Equipotentialité des prises de terres

Il convient de connecter les prises de terre au fond de fouille du bâtiment (ou aux terres des masses électriques si leur section est suffisante et si acceptées au préalable par la maîtrise d'ouvrage) à l'aide d'un conducteur normalisé (voir NF EN 62561) par un dispositif déconnectable situé de préférence dans un regard de visite comportant le symbole « *Prise de terre* ».

6.4.2.10 Condition de proximité

Les composants de la prise de terre du SPF à dispositif d'amorçage doivent être à au moins 2 m de toute canalisation métallique ou canalisation électrique enterrée si ces canalisations ne sont pas connectées d'un point de vue électrique à la liaison équipotentielle principale de la structure.

Pour les sols dont la résistivité est supérieure à 500 Ω m, la distance minimum est portée à 5 m.



Révision C

Page 26/38

6.4.2.11 Tension de contact et de pas

Les risques sont réduits à un niveau tolérable si une des conditions suivantes est satisfaite :

- La probabilité pour que les personnes s'approchent et la durée de leur présence à l'extérieur de la structure et à proximité des conducteurs de descente est très faible.
- Les conducteurs naturels de descente sont constitués de plusieurs colonnes de la structure métallique de la structure ou de plusieurs poteaux en acier interconnectés, assurant leur continuité électrique.
- La résistivité de la couche de surface du sol, jusqu'à 3 m des conducteurs de descente, n'est pas inférieure à 5 kΩm.

Si aucune de ces conditions n'est satisfaite, des mesures de protection doivent être prises contre les lésions d'être vivants en raison des tensions de contact et de pas telles que :

- l'isolation des conducteurs de descente est assurée pour 100 kV, sous une impulsion de choc 1,2/50 µs, par exemple, par une épaisseur minimale de 3 mm en polyéthylène réticulé;
- des restrictions physiques et/ou des pancartes d'avertissement afin de minimiser la probabilité de toucher les conducteurs de descente, jusqu'à 3 m.

Dans notre cas, la solution la plus adaptée est la mise en place de pancarte d'avertissement afin de minimiser la probabilité de toucher les conducteurs de descente, jusqu'à 3 m.



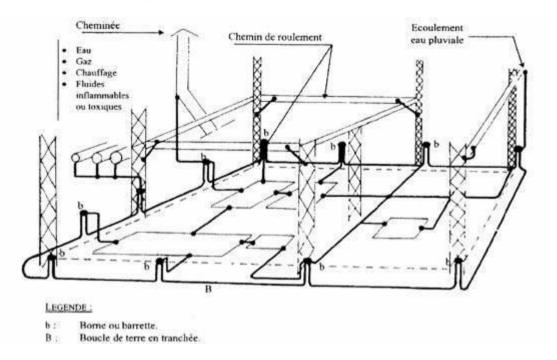
Révision C

Page 27/38

6.4.3 <u>Mise à la terre des canalisations entrante</u>

Il est rappelé que toutes les canalisations métalliques rentrantes et sortantes devront être raccordées au réseau de terre et de masse du bâtiment à leur point de pénétration (liaisons avec les remontées de prise de terre de préférence) suivant le principe de la figure suivante. Ces liaisons d'interconnexion au réseau de terre du bâtiment sont notamment à faire au niveau des canalisations métalliques transportant des produits à risque (canalisations de gaz combustible et médicaux en particulier)

Ces liaisons devront se faire par l'intermédiaire d'un conducteur normalisé NF EN 62305-3.



Zone	Nom	Matière	Mise à la terre à réaliser
Ensemble du site	Gaz de ville	Métallique	Oui
	Sprinkler	Métallique	Oui
	Eau	Métallique	Oui
	Ventilation	Métallique	Oui
	Autre	PE	Non concerné



Révision C

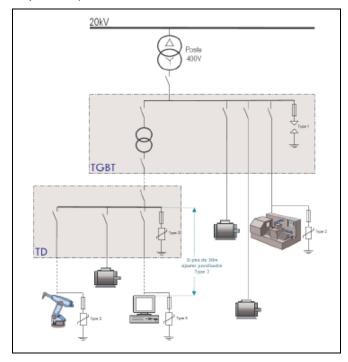
Page 28/38

7. TRAVAUX A REALISER - EFFETS INDIRECTS DE LA FOUDRE

Les résultats de l'analyse de risque aboutissent à une protection obligatoire contre les effets indirects de niveau IV sur le bâtiment existant du site de ADLER de FONTAINE (90).

Une protection devra être mise en place :

- Au niveau de l'alimentation générale des bâtiments équipés de paratonnerres conformément aux obligations des normes NF EN 62305-4 et du guide UTE C 15-443.
- Sur les Équipements Importants Pour la Sécurité.
- Sur les canalisations conductrices provenant de l'extérieur des bâtiments (équipements en toiture, réseaux électriques, ...).



Principe de protection par parafoudres

Les travaux à mettre en œuvre sont :

- La mise en place de parafoudres de type 1+2 au niveau :
 - Du TGBT 1,
 - o De l'armoire du local technique,
 - o Du TGBT 2,
- La mise en place de parafoudres type 2 au niveau de :
 - Sprinkler,
 - Centrale détection incendie bâtiment A,
 - Centrale détection incendie bâtiment B.
- La mise en place de parafoudres téléphoniques au niveau des différentes lignes de télécommunication :
 - o Ensemble des lignes d'arrivée Télécom sur le répartiteur télécom



Révision C

Page 29/38

7.1 Protection des courants forts

7.1.1 Détermination des caractéristiques des parafoudres type I et I + II

Ces protections sont conçues pour être utilisées sur des installations où le « risque foudre » est très important, notamment en présence de paratonnerre sur le site. Ces parafoudres doivent être soumis aux essais de classe I, caractérisés par des injections d'ondes de courant de type 10/350 µs, représentatives du courant de foudre généré lors d'un impact direct.

Pour le dimensionnement des parafoudres de **TYPE 1**, la norme NF EN 62305 -1 précise que lorsque le courant de foudre s'écoule à la terre, il se divise en 2 :

- ⇒ 50 % vers les prises de terre ;
- ⇒ 50 % dans les éléments conducteurs et les réseaux pénétrant dans la structure.

Calcul du courant l_{imp} des parafoudres de type 1 (et type 1+2) :

Le courant l_{imp} est le courant que doit pouvoir écouler le parafoudre de type 1 sans être détruit.

Les parafoudres protégeant les lignes extérieures doivent avoir une tenue en courant compatible avec les valeurs maximales de la partie de courant de foudre qui va s'écouler à travers ces lignes.

Il dépend de :

 la moitié du courant crête du coup de foudre défini dans la NF EN 62305-1 (donné dans le tableau ci-dessous en fonction du niveau de protection).

Premier choc court				Niveau de	protection	
Paramètres du courant	Symbole	Unité	I	П	III	IV
Courant crête	I	kA	200	150	100	

Tableau n° 2 : Valeurs du courant de foudre direct limp maxi

du nombre de pôles.

Ce courant est donné par la formule suivante :

$$I_{imp} = \frac{0.5}{n \times m} \times I_{imp} \text{ max}$$

Où *n* est le nombre de réseaux rentrants incluant câbles électriques (excepté les lignes téléphoniques) et conduites métalliques et *m* nombre de pôles du câble électrique concerné.

	Bâtiment existant
Régime de neutre	TNC/S
Pour le n	8
Pour le m	12
n x m=	96
Calcul le plus défavorable (0,5 / (n x m)) x 100 =	0,52

La norme NF C 15100 impose un minimum de 12,5 kA.



Révision C

Page 30/38

On retrouve ainsi les résultats suivants :

Caractéristiques:

- Régime de neutre : TNC/S
- Tension maximale en régime permanent : Uc = A définir
- Intensité de court-circuit à respecter : Icc ≥ Ik3
- Courant maximum de décharge (onde 10/350 µs) : I_{imp} = 12,5 kA
- Niveau de protection : Up ≤ 1,5 kV pour un type 1+2 et 2,5 kV pour un type 1

Ces parafoudres doivent être accompagnés d'un dispositif de déconnexion.

7.1.2 <u>Détermination des caractéristiques des parafoudres type II</u>

Ces protections sont destinées à être installées à proximité des équipements sensibles. Ces parafoudres sont soumis à des tests en onde de courant 8/20µs (essais de classe II).

Ces parafoudres de type II sont à placer en <u>coordination</u> avec les parafoudres de type I (type I+II) implantés en amont.

En cas d'absence d'armoire divisionnaire à proximité des équipements à protéger, des coffrets parafoudre devront être installés.

Caractéristiques :

- Régime de neutre : TNC/S
- Tension maximale en régime permanent Uc = A définir
- Intensité de court-circuit à respecter : Icc ≥ Ik3
- Courant nominal de décharge (onde 8/20 µs) In ≥ 5 kA
- Courant maximum de décharge (onde 8/20 µs) Imax ≥ 10 kA
- Niveau de protection Up ≤ 1,5 kV



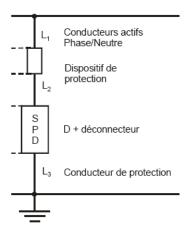
Révision C

Page 31/38

7.1.3 Raccordement

Les parafoudres seront raccordés au niveau du jeu de barres principal de l'armoire.

Le raccordement devra être réalisé de la manière la plus courte et la plus rectiligne possible afin de réduire la surface de boucle générée par le montage des câbles phases, neutre et PE. La longueur cumulée de conducteurs parallèles de raccordement du parafoudre au réseau devra être strictement inférieure à 0,50 m (L1+L2+L3).



La mise en œuvre doit être réalisée conformément au guide UTE C 15-443 et à la norme NF EN 62305-4.

7.1.4 Dispositif de deconnexion

Il est prévu un dispositif de protection contre les courants de défaut et les surintensités (Fusibles, disjoncteurs...). Ce dispositif doit respecter les exigences mentionnées par le fabricant du parafoudre installé.

Le dispositif de protection devra permettre une bonne tenue aux chocs de foudre, ainsi qu'une résistance aux courants de court-circuit adaptée et devra garantir la protection contre les contacts indirects après destruction du parafoudre. Une signalisation par voyant mécanique indique le défaut et/ou un contact inverseur permet d'assurer le report d'alarme à distance.

<u>L'installateur devra dimensionner le dispositif de protection en fonction de la note conjointe</u> <u>Qualifoudre / F2C sur les dispositifs de protection en amont des parafoudres et des recommandations des fabricants de parafoudres.</u>

Pour information, vous trouverez ci-après le document « processus de choix et installation des déconnecteurs des parafoudres de type 1 » établi selon cette note.

La tenue du Dispositif de Protection contre les SurIntensités de l'Installation (DPSI) en onde 10/350, n'est généralement pas connue du fabricant. Aussi le cas idéal de choix est le suivant :

Cas 1 : Installation des parafoudres en amont du DPSI. (Cf. document).

Dans ce cas la protection foudre, la sécurité électrique, et la continuité de service sont assurées.



Révision C

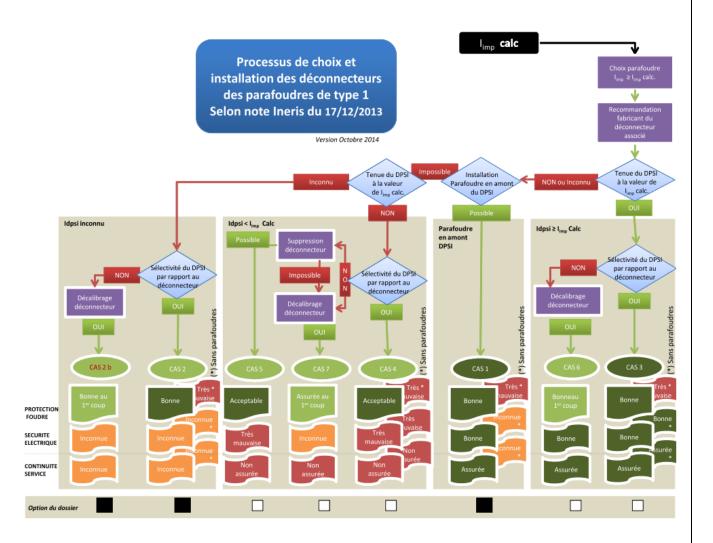
Page 32/38

Pour autant l'installation des parafoudres peut être difficile, contraignante à réaliser : obligation d'intervention sous tension ou coupure du poste d'alimentation...

Si le cas 1 ne s'avère pas réalisable, le cas 2 doit être envisagé, avec une inconnue qui subsiste sur le comportement du DPSI en cas de surtension vis-à-vis des critères de sécurité électrique et de continuité de service (étant donné sa présence en amont du parafoudre et son déconnecteur).

Cette inconnue existait déjà avant l'implantation de parafoudres dans l'installation électrique.

Cas 2 ou cas 2 b (Cf. document). Dans ce cas, la protection foudre est assurée, la sécurité électrique et la continuité de service sont inconnues.





Révision C

Page 33/38

7.2 <u>Protection des lignes de télécommunication</u>

7.2.1 <u>Protection par parafoudre</u>

Ces parafoudres doivent être conformes aux normes NF EN 61643-21 et -22.

Ils sont adaptés aux exigences des différents réseaux entrant dans la structure à protéger :

- Réseau **Telecom** : protection des équipements PABX, modems, terminaux, ...
- Réseau **industriel** : protection d'automates, systèmes de télégestion, télétransmetteurs, sondes, capteurs, servomoteurs, centrales de contrôle d'accès, d'incendie, ...
- Réseau informatique : protection des réseaux inter-bâtiment

Utilisation	RTC	Ligne 48 V	Ligne 24 V	Ligne 12V	Ligne 6V
	ADSL	RNIS-T0	Boucle de courant	RS232	RS422
		Profibus PA	4-20 mA	Profibus FMS	RS485
		Fipway	LS	Profibus DP	MIC/T2
		WorldFIP		Interbus	10BaseT
		Fieldbus H2		Fieldbus H1	
			I	I on WORK	I
Configuration	1 paire+blindage	1 paire+blindage	1 paire+blindage	1 paire+blindage	1 paire+blindage
Tension nominale	450.1/	40.1/	241/	40.1/	() (
de ligne (Un)	150 V	48 V	24 V	12 V	6 V
Tension maximale	170 V	53 V	28 V	15 V	8 V
de ligne (Uc)	170 V	53 V	20 V	15 V	o v
Courant max.	300 mA	300 mA	300 mA	300 mA	300 mA
de ligne (IL)	300 mA	300 MA	300 IIIA	300 MA	300 HIA
Niveau					
de protection (Up)	220 V	70 V	40 V	30 V	20 V
sur onde 8/20 µs - 5 kA					
Courant de					
décharge nom. (In)	5 kA	5 kA	5 kA	5 kA	5 kA
sur onde 8/20 µs - 10 chocs					
Courant de décharge					
max. (lmax)	20 kA	20 kA	20 kA	20 kA	20 kA
sur onde 8/20 µs - 1 choc					
Courant de choc (limp)	5 kA	5 kA	5 kA	5 kA	5 kA
sur onde 10/350 µs - 2 chocs					
Fin de vie	Court-circuit	Court-circuit	Court-circuit	Court-circuit	Court-circuit
Débit max.	10 Mbit/s	10 Mbit/s	10 Mbit/s	10 Mbit/s	10 Mbit/s
Maria I. I. a. I.	I	I	I	1	1

Le tableau E.2 de l'annexe E de la NF EN 62305 -1 donne, pour les réseaux de **communication**, les surintensités de foudre susceptibles d'apparaître lors des impacts de foudre.

Le courant impulsionnel de foudre (limp – onde $10/350 \mu s$) des parafoudres doit être > ou = aux valeurs reprises ci-dessous en fonction des niveaux de protection.

Niveau de protection Np		
I-II	III-IV	
limp minimum du parafoudre		
(enkA) en onde 10/350 μs		
2	1	



Révision C

Page 34/38

Pour les réseaux écrantés, ces valeurs peuvent être réduites d'un facteur 0,5.

Pour la sélection de ces parafoudres, il faut tenir compte des paramètres suivants :

- Caractéristiques de la ligne à protéger : ISDN, ADSL
- Nombre de lignes à protéger
- Type d'installation souhaitée : boitier mural, répartiteur, rail DIN,...
- Ergonomie : modules débrochables.

Des parafoudres courants faibles devront être installés au niveau des arrivées Télécom.

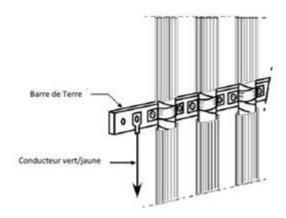
Pour ce faire, le maître d'ouvrage devra donner à l'installateur le nombre et les caractéristiques des lignes à protéger (type de signal, tension, ...), sans quoi ces protections ne pourront être chiffrées et installées.

Les paires non utilisées ainsi que le support métalique de la tête de ligne devront être mis à la terre.

7.2.2 Protection par écrantage de ligne

Afin de pallier à l'installation en grande quantité de parafoudres sur les lignes courants faibles identifiées, il convient de mettre en place des câbles écrantés / blindés entre l'émetteur et le récepteur à protéger conformément à la NF EN 62305.

Les câbles écrantés / blindés sont reliés à la terre aux deux extrémités de la ligne. De ce fait, le risque de propagation des effets indirects de la foudre sur les câbles est évité.



Mise à la terre de câbles écrantés



Révision C

Page 35/38

8. PREVENTION DU PHENOMENE ORAGEUX

Cette étude évoque également l'aspect <u>prévention</u> vis-à-vis des risques foudre en présence de personnel exposé aux orages ou lors de manipulation de produits et/ou matériels dangereux.

Selon l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié, « les enregistrements des agressions de la foudre sont datés et si possible localisés sur le site », et « tous les événements survenus dans l'installation de protection foudre (... coup de foudre...) sont consignés dans le carnet de bord ».

Pour permettre de manière fiable de faire évacuer les zones ouvertes, le système d'alerte, à l'approche d'un front orageux, peut être :

 soit un service local de détection des orages et/ou fronts orageux par réseau national METEOFRANCE,



• soit un système local de détection par moulin à champ type Détectstorm ou équivalent.



En effet, lors de l'approche ou de la formation d'une cellule orageuse, le champ électrostatique au sol varie de façon importante (de 150 V/m à 15kV/m en période orageuse).

Un dispositif (moulin à champ) mesure localement cette variation et informe le décideur sur la façon de gérer cette situation à risque.

Une fiche d'enregistrement pour chaque appel sera remplie et les datations du début et de fin d'alerte précisées. Une procédure sera alors mise en place et tout dépotage interdit jusqu'à la levée de l'alerte.

Cette procédure d'alerte foudre devra être régulièrement effectuée (nombre important de fiches remplies par an) par liaison téléphonique rendant pratiquement nulle la probabilité d'inflammation de zones explosibles sur l'aire de déchargement.

Ces fiches remplies régulièrement apporteront une bonne traçabilité des évènements utiles lors d'investigations nécessaires après d'éventuels dysfonctionnements rencontrés. En cas de sinistres graves, ces éléments apportent une aide précieuse lors d'une enquête administrative ou judiciaire.

Mesure de prévention à mettre en place :

A l'approche d'un orage, l'accès en toiture doit être interdit ainsi que les interventions sur le réseau électrique et la présence de personnes à proximité des descentes de paratonnerres. Cette prévention devra faire l'objet d'une information auprès du personnel et des sociétés extérieures au site, sur les risques de foudroiement direct et indirect.

La mise en place d'un abonnement METEORAGE ou d'un moulin à champ, n'est pas requise selon l'Analyse de Risque Foudre.



Révision C

Page 36/38

9. REALISATION DES TRAVAUX

La mise en œuvre des préconisations doit être réalisée par une société spécialisée et agréée **Qualifoudre**« **Installation de paratonnerres et parafoudres** ».

La qualité de l'installation des systèmes de protection est essentielle pour assurer une efficacité de la protection foudre. L'entreprise devra fournir son attestation Qualifoudre à la remise de son offre.

La marque Qualifoudre:

La marque QUALIFOUDRE identifie les sociétés compétentes dans le domaine de la foudre. Elle est attribuée depuis 2004 aux fabricants, aux bureaux d'études, aux installateurs et aux vérificateurs d'installations de protection.

Le label QUALIFOUDRE permet aux professionnels de la foudre de répondre aux exigences réglementaires de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié.

10. VERIFICATIONS DES INSTALLATIONS

10.1 Vérification initiale

Dès la réalisation d'une installation de protection contre la foudre, une vérification finale destinée à s'assurer que l'installation est conforme aux normes doit être faite avant 6 mois et comporter :

- Nature, section et dimensions des organes de capture et de descente,
- Cheminement de ces différents organes,
- Fixation mécanique des conducteurs,
- Respect des distances de séparation,
- Existence de liaisons équipotentielles,
- Valeurs des résistances des prises de terre (par le maître d'œuvre),
- Etat de bon fonctionnement des têtes ionisantes pour les PDA (éventuels),
- Interconnexion des prises de terre entre elles.
- Vérification des parafoudres (câblage, section, ...).

Pour certaines, ces vérifications sont visuelles. Pour les autres, il faudra s'assurer des continuités électriques par des mesures (maître d'œuvre).

Le maître d'œuvre devra, au préalable, mettre à la disposition de l'inspecteur réalisant la vérification le dossier d'ouvrage exécuté (D.O.E.) correspondant aux travaux réalisés par ses soins : cheminements des liaisons de masses, implantation des parafoudres dans les armoires respectant toutes les recommandations de l'Etude Technique.



Révision C

Page 37/38

10.2 Vérifications périodiques

La NF EN 62 305-3 prévoit des vérifications périodiques en fonction du niveau de protection à mettre en œuvre sur la structure à <u>protéger en présence de protection extérieure</u> :

Niveau de protection	Inspection visuelle (année)	Inspection complète (année)	Inspection complète des systèmes critiques (année)
l et II	1	2	1
III et IV	2	4	1

NOTE Pour les structures avec risque d'explosion, une inspection complète est suggérée tous les 6 mois. Il convient d'effectuer des essais une fois par an.

Une exception acceptable à l'essai annuel peut être un cycle de 14 à 15 mois lorsqu'il est considéré avantageux d'effectuer des mesures de prise de terre en diverses saisons.

D'après NF EN 62 305-3

Les intervalles entre vérifications donnés dans le tableau ci-dessus s'appliquent dans le cas où il n'existe pas de texte réglementaire de juridiction. Or, pour le cas du site de **ADLER** de **FONTAINE** (90), l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié précise que la vérification visuelle doit être réalisée tous les ans et la vérification complète tous les deux ans.

Chaque vérification périodique doit faire l'objet d'un rapport détaillé reprenant l'ensemble des constatations et précisant les mesures correctives à prendre. Lorsqu'une vérification périodique fait apparaître des défauts dans le système de protection contre la foudre, il convient d'y remédier dans les meilleurs délais afin de maintenir l'efficacité optimale du système de protection contre la foudre.

Note importante:

Les parafoudres sont des composants passifs que l'on finit souvent par oublier et sont rarement intégrés dans les opérations de maintenance des installations électriques.

10.3 Vérifications supplémentaires

Dans le cadre de l'application de la norme NF EN 62305-3, des vérifications supplémentaires des installations de protection contre la foudre peuvent être réalisées suite aux événements suivants :

- Travaux d'agrandissement du site,
- Forte période orageuse dans la région,
- Impact sur les installations protégées (procédure de vérification des compteurs de coups de foudre et établissement d'un historique),
- Impossibilité d'installer un système de comptage efficace, dès qu'un doute existe après une activité locale orageuse,
- Perturbations sur des contrôles/commandes ont été constatées, alors une vérification de l'état des dispositifs de protection contre les surtensions est nécessaire.

Toutes ces vérifications devront être annotées dans la Notice de Vérification et Maintenance fournie en annexe. Il conviendra de faire réaliser une mise à jour de cette dernière, une fois l'installation effectuée.



Révision C

Page 38/38

11. TABLEAU DE SYNTHESE

Installations/ Equipements	Travaux à mettre en œuvre	
EFFETS DIRECTS		
Bâtiment existant	Installation d'un SPF de niveau IV , conformément au § 6 de cette Etude Technique	
Datiment existant	Test du PDA actuel, conformément au § 6 de cette Etude Technique	
Canalisations	Mise à la terre des canalisations selon le § 6.4.3	
EFFETS INDIRECTS		
TGBT 1, TGBT 2 et Armoire local technique	Mise en place de parafoudres type 1+2 : onde 10/350 μs, conformément au § 7 de cette étude technique	
Sprinkler et centrale incendie	Protection par parafoudres type 2 : onde 8/20 µs, In 5 kA minimum et Up < 1,5 kV, conformément au § 7 de cette étude technique	
Lignes de télécommunication, report d'alarme et ligne secours	Protection par parafoudres courant faible adaptés, conformément au § 7 de cette étude technique.	
PREVENTION		
Ensemble du site	Procédure à mettre en place et respecter en période orageuse	

Notre étude est construite sur la base que les installations (électriques, structurelles, mises à la terre, ...) sont conformes aux normes et législations en vigueur, qu'elles sont vérifiées et maintenues en état par le maître d'ouvrage.

NOTA

« Une installation de protection contre la foudre, conçue et installée conformément aux présentes normes, ne peut assurer la protection absolue des structures, des personnes et des biens, et de l'Environnement. Néanmoins, l'application de celles-ci doit réduire de façon significative les risques de dégâts dus à la foudre sur les équipements, les structures et les hommes ».



Révision C

Annexe

1

ANNEXE 1

Note de calcul distance de séparation



Révision C

Annexe

1

CALCUL DE LA DISTANCE DE SEPARATION

CALCUL de la DISTANCE de SEPARATION s

Niveau de protection	IV
Coefficient Ki	0,04

Nombre de conducteurs de descente	2
Coefficient Ko	0,75

Coefficient Km Air	1
Coefficient Km Béton, Briques	0,5
Coefficient I	45

Coefficient I	45 m

Calcul de S Air max	1,350	m
Calcul de S Béton, Briques max	2,700	m

F	0	ı	١

Niveau de protection	Ki
I	80,0
ll l	0,06
III	0,04
IV	0,04

Nombre de conducteurs de descente	Ko
1	1
2	0,75
3	0,6
4 et+	0,41

Matériau	Km
Air	1
Béton, Briques	0,5

$$s = k_{1} \frac{k_{c}}{k_{m}} l$$



<u>NOTA:</u> La distance de séparation est la distance minimale pour laquelle il n'y a pas formation d'étincelle dangereuse entre un conducteur de descente écoulant le courant de foudre et une masse conductrice voisine liée la terre. Pour qu'il y ait isolement au sens des étincelles dangereuses, il faut que la distance d séparant le système de protection contre la foudre de l'élément conducteur considéré, soit supérieur à s.



Révision C

Annexe

2

ANNEXE 2

Notice de Vérification et de Maintenance



Révision C

Page 1 / 18

NOTICE DE VERIFICATION ET DE MAINTENANCE

DEKRA - ADLER FONTAINE (90)



Rédacteur	Vérification	Révision
Nom : Romain MARLIERE	Nom : Loïc JACQUEMOT	
Date : 12/09/2022	Date : 12/09/2022	
Visa	Visa	С
	Joseph	

25 Avenue des Saules (Métro B) – 69600 OULLINS – France

8 Rue Jean Jaurès - 35000 RENNES - France

Tél. +33 (0)4 37 41 16 10 * Fax +33 (0)4 72 30 13 36

Tél. +33 (0)2 30 02 79 98







Révision C

Page 2 / 18

SOMMAIRE

1. 0	RDRES DES VERIFICATIONS	4
1.1	Procedure de Verification	4
1.2	VERIFICATION DE LA DOCUMENTATION TECHNIQUE	
1.3	VERIFICATIONS VISUELLES	
1.4	VERIFICATIONS COMPLETES	
1.5	DOCUMENTATION DE LA VERIFICATION	
2. M	1AINTENANCE	7
2.1	REMARQUES GENERALES	7
2.2	PROCEDURE DE MAINTENANCE	8
2.3	DOCUMENTATION DE MAINTENANCE	
3. DI	ESCRIPTION DES SPF MIS EN PLACE	9
3.1	Installations Exterieures de Protection contre la foudre (I.E.P.F)	9
3.	.1.1 Implantations des PDA	9
3.	.1.2 Caractéristiques des dispositifs de capture	10
3.2	Installations Interieures de Protection contre la Foudre (I.I.P.F)	
4. N	OTICE DE VERIFICATION	11
4.1	NOTICES DE VERIFICATION DES SYSTEMES DE PROTECTION FOUDRE (SPF)	11
4.2	NOTICE DE VERIFICATION DES PARAFOUDRES	
5. CA	ARNET DE BORD	1Δ
J. C.		······



Révision C

Page 3 / 18

TABLE DES MODIFICATIONS

Rév	Chrono secrétariat	Date	Objet
А	RGC 25 303	21/10/2020	Notice de vérification et de maintenance
В	RGC 25 303	12/11/2020	Mise à jour
С	RGC 25 303	12/12/2022	Mise à jour

GLOSSAIRE

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

EIPS: Equipements Importants Pour la Sécurité

SPF: Système de Protection contre la Foudre

IEPF: Installation Extérieure de Protection contre la Foudre

IIPF : Installation Intérieure de Protection contre la Foudre



Révision C

Page 4 / 18

1. ORDRES DES VERIFICATIONS

1.1 Procédure de vérification

Le but des vérifications est de s'assurer que le système est conforme aux normes en vigueur.

Elles comprennent la vérification de la documentation technique, les vérifications visuelles, les vérifications complètes et la documentation de ces inspections.

1.2 Vérification de la documentation technique

Il y a lieu de vérifier la documentation technique totalement, pour s'assurer de la conformité à la série des normes NF EN 62305 et de la cohérence avec les schémas d'exécution.

1.3 Vérifications visuelles

Il convient d'effectuer des vérifications visuelles pour s'assurer que :

- la conception est conforme aux normes NF EN 62305, NF C 17102 et NF EN 62561-x (avec x de 1 à 7),
- le Système de Protection Foudre est en bon état,
- les connexions sont serrées et les conducteurs et bornes présentent une continuité.
- aucune partie n'est affaiblie par la corrosion, particulièrement au niveau du sol,
- les connexions visibles de terre sont intactes (opérationnelles),
- tous les conducteurs visibles et les composants du système sont fixés et protégés contre les chocs et à leur juste place,
- aucune extension ou modification de la structure protégée n'impose de protection complémentaire,
- aucun dommage du système de protection des parafoudres et des fusibles n'est relevé,
- l'équipotentialité a été réalisée correctement pour de nouveaux services intérieurs à la structure depuis la dernière inspection et les essais de continuité ont été effectués,
- les conducteurs et connexions d'équipotentialité à l'intérieur de la structure sont en place et intacts,
- les distances de séparation sont maintenues,
- l'inspection et les essais des conducteurs et des bornes d'équipotentialité, des écrans, du cheminement des câbles et des parafoudres ont été contrôlés et testés.



Révision C

Page 5 / 18

1.4 Vérifications complètes

La vérification complète et les essais des SPF comprennent une inspection visuelle complétée par :

- les essais de continuité des parties non visibles lors de la vérification initiale et qui ne peuvent être contrôlées par vérification visuelle ultérieurement ;
- les valeurs de résistance de la prise de terre. Il convient d'effectuer des mesures de terre isolées ou associées et d'enregistrer les valeurs dans un rapport de vérification du SPF.
- Le contrôle de la partie active des têtes des Paratonnerres à Dispositifs d'Amorçages.
- a) La résistance de chaque électrode de terre et si possible, la résistance de la prise de terre complète.

Il convient de mesurer chaque prise de terre locale à partir de la borne d'essai en position ouverte (mesure isolée).

Si la valeur de la résistance globale de la prise de terre excède 10 Ω , un contrôle est effectué pour vérifier que la prise de terre soit conforme.

Si la valeur de la résistance de la prise de terre s'est sensiblement accrue, des recherches sont effectuées pour en déterminer les raisons et prendre les mesures nécessaires.

Pour les prises de terre dans des sols rocailleux, il convient de se conformer au chapitre E.5.4.3.5 de la norme NF EN 62305. La valeur de 10Ω n'est pas applicable dans ce cas.

b) Les résultats des contrôles visuels des connexions des conducteurs et jonctions ou leur continuité électrique.

Si la prise de terre n'est pas conforme à ces exigences ou si le contrôle de ces exigences n'est pas possible, faute d'informations, il convient d'améliorer la prise de terre par des électrodes complémentaires ou par l'installation d'un nouveau réseau de terre.



Révision C

Page 6 / 18

1.5 Documentation de la vérification

Le carnet de bord joint en chapitre 5, retrace l'historique des vérifications périodiques destinées à l'inspecteur, et comporte la nature des vérifications (mesure de continuité, de la résistance des terres, vérification à la suite d'un accident, type de vérification : visuelle ou complète), ainsi que les méthodes d'essai et les résultats des données obtenues.

Il est recommandé que l'inspecteur élabore un rapport qui sera conservé avec les rapports de conceptions, de maintenances et de vérifications antérieurs.

Il convient que le rapport de vérification du Système de Protection Foudre comporte les informations suivantes :

- les conditions générales des conducteurs de capture et des autres composants de capture ;
- le niveau général de corrosion et de la protection contre la corrosion;
- la sécurité des fixations des conducteurs et des composants ;
- les mesures de la résistance de la prise de terre ;
- · les écarts par rapport aux normes ;
- la documentation sur les modifications et les extensions du système et de la structure. De plus, les schémas d'installation et de conception ont lieu d'être revus;
- les résultats des essais effectués.



Révision C

Page 7 / 18

2. MAINTENANCE

Il convient de vérifier régulièrement le SPF afin de s'assurer qu'il n'est pas détérioré et qu'il continue à satisfaire aux exigences pour lesquelles il a été conçu. Il convient que la conception d'un SPF détermine la maintenance nécessaire et les cycles de vérification conformément au Tableau suivant.

Niveau de protection (année)		Inspection complète (année)	Inspection complète des systèmes critiques (année)
l et II	1	2	1
III et IV	2	4	1

NOTE Pour les structures avec risque d'explosion, une inspection complète est suggérée tous les 6 mois. Il convient d'effectuer des essais une fois par an.

Une exception acceptable à l'essai annuel peut être un cycle de 14 à 15 mois lorsqu'il est considéré avantageux d'effectuer des mesures de prise de terre en diverses saisons.

Tableau 1: Périodicité selon le niveau de protection.

Les intervalles entre inspections donnés dans le tableau ci-dessus s'appliquent dans le cas où il n'existe pas de texte réglementaire de juridiction. Or, pour le cas de **ADLER** à **FONTAINE** (90) l'arrêté du 4 Octobre 2010 modifié précise que la vérification visuelle doit être réalisée tous les ans et la vérification complète tous les deux ans.

2.1 Remarques générales

Les composants du SPF perdent de leur efficacité au cours des ans en raison de la corrosion, des intempéries, des chocs mécaniques et des impacts de foudre.

Il y a lieu que l'inspection et la maintenance soient faites par un organisme agréé Qualifoudre.

Pour effectuer la maintenance et les vérifications du système de protection, il convient de coordonner les deux programmes, vérification et maintenance.

La maintenance d'un système de protection est importante même si le concepteur du SPF a pris des précautions particulières pour la protection contre la corrosion et a dimensionné les composants en fonction de l'exposition particulière contre les dommages de la foudre et les intempéries, en complément des exigences des normes NF EN 62 305 et NF C 17102.

Il convient que les caractéristiques mécaniques et électriques d'un système de protection soient maintenues toute la durée de sa vie afin de satisfaire aux exigences des normes.

Si des modifications sont effectuées sur le bâtiment ou sur l'équipement ou si sa vocation est modifiée, il peut être nécessaire de modifier le système de protection.

Si une vérification montre que des réparations sont nécessaires, celles-ci seront exécutées sans délai et ne peuvent être reportées à la révision suivante.



Révision C

Page 8 / 18

2.2 Procédure de maintenance

ADLER à **FONTAINE** (90) doit établir des programmes de vérifications périodiques pour tous les SPF.

La fréquence des procédures de maintenance dépend :

- de la dégradation liée à la météorologie et à l'environnement ;
- de l'exposition au danger de foudre ;
- du niveau de protection donné à la structure.

Une inspection visuelle est <u>obligatoire</u> tous les ans et une inspection complète doit être faite tous les <u>deux ans</u>.

Le carnet de bord comporte un programme de maintenance, listant les vérifications de manière que la maintenance soit régulièrement suivie et comparée avec les vérifications antérieures.

Le programme de maintenance comporte les informations suivantes :

- vérification de tous les conducteurs et composants du SPF;
- vérification de la continuité électrique de l'installation ;
- mesure de la résistance de terre du système de mise à la terre ;
- vérification des parafoudres ;
- re-fixation des composants et des conducteurs ;
- vérification de l'efficacité du système après modifications ou extensions de la structure et de ses installations.

2.3 Documentation de maintenance

Il convient que des enregistrements complets soient effectués lors des procédures de maintenance et qu'ils comportent les actions correctives prises ou à prendre.

Ces enregistrements fournissent des moyens d'évaluation des composants et de l'installation du SPF.

Il convient que ces enregistrements servent de base pour la révision et la modernisation des programmes de maintenance du SPF et qu'ils soient conservés avec les rapports de conception et de vérification.



Révision C

Page 9 / 18

3. DESCRIPTION DES SPF MIS EN PLACE

3.1 Installations Extérieures de Protection contre la foudre (I.E.P.F)

3.1.1 <u>Implantations des PDA</u>



<u>Plan n°1</u>: Implantation des paratonnerres, conducteurs de descente et prises de terre

Légende :							
\bigcirc	Rayon de protection 64,2 m (réduction des 40% appliquée)		PDA sur mât de 5 m				
	Prise de terre à réaliser		Conducteur de descente à créer				
	Prise de terre à créer						



Révision C

Page 10 / 18

3.1.2 Caractéristiques des dispositifs de capture

	PDA 1
Avance à l'amorçage	60 µs
Hauteur	5 m
Niveau de protection	4
Rayon de protection	64,2 m
Distance de séparation	140 cm

3.2 Installations Intérieures de Protection contre la Foudre (I.I.P.F)

Caractéristiques des parafoudres mis en œuvre :

Localisation	Type (1, 2, 3)	Up (kV)	In (kA)	limp ou lmax (kA)	Protections	Marques
TGBT 1	1+2					
TGBT 2	1+2					
Armoire local technique	1+2					
Sprinkler	2					
Centrale incendie	2					
Courant faible	D1					



Révision C

Page 11 / 18

4. NOTICE DE VERIFICATION

4.1 Notices de vérification des Systèmes de Protection Foudre (SPF)

CARACTERISTIQUES PDA Modèle:	FICHE CONTROLE PDA
CARACTERISTIQUES PDA Modèle:	Numéro du PDA :
Modèle:	BATIMENT PROTEGE:
Modèle:	
Marque :	CARACTERISTIQUES PDA
Hauteur du mât :	Modèle :
Avance à l'amorçage:	Marque :
Testable à distance: Oui Non Positif Négatif Nombre de conducteur de descente: Niveau de protection: I III III III IIV Rayon de protection:	Hauteur du mât :
Nombre de conducteur de descente : Nombre de conducteur de descente : Niveau de protection :	Avance à l'amorçage:
Nombre de conducteur de descente : Nombre de conducteur de descente : Niveau de protection :	
Nombre de conducteur de descente : Niveau de protection : III	1
Niveau de protection :	Oul Non Positir Negatir
	Nombre de conducteur de descente :
	Niveau de protection :
✓ INSPECTION VISUELLE: 1- Etat des composants du dispositif de capture : Etat visuel d'ensemble :	
1- Etat des composants du dispositif de capture : Etat visuel d'ensemble :	Rayon de protection :(m)
Etat des composants : Conforme Non-conforme Conforme Conforme Non-conforme Conforme Conforme Non-conforme Conforme Non-conforme Conforme Conforme Conforme Non-conforme Conforme Conforme	
Etat des composants : Conforme Non-conforme	Ftat visuel d'ensemble : Conforme Non-conforme
Etat du mât du paratonnerre : Conforme Non-conforme Etat des ancrages : Conforme Non-conforme Etat des connexions : Conforme Non-conforme 2- Nature et composition des conducteurs de descentes : Type et matériau : Conforme Non-conforme Présence de joints de contrôle: Conforme Non-conforme Cheminement du conducteur de descente : Conforme Non-conforme Raccordement au dispositif de capture : Conforme Non-conforme	
Etat des ancrages : Conforme Non-conforme Etat des connexions : Conforme Non-conforme 2- Nature et composition des conducteurs de descentes : Type et matériau : Conforme Non-conforme Présence de joints de contrôle: Conforme Non-conforme Cheminement du conducteur de descente : Conforme Non-conforme Raccordement au dispositif de capture : Conforme Non-conforme	
Etat des connexions : Conforme Non-conforme 2- Nature et composition des conducteurs de descentes : Type et matériau : Conforme Non-conforme Présence de joints de contrôle: Conforme Non-conforme Cheminement du conducteur de descente: Conforme Non-conforme Raccordement au dispositif de capture : Conforme Non-conforme	<u> </u>
2- Nature et composition des conducteurs de descentes : Type et matériau : Conforme Non-conforme Présence de joints de contrôle: Conforme Non-conforme Cheminement du conducteur de descente: Conforme Non-conforme Raccordement au dispositif de capture : Conforme Non-conforme	
Présence de joints de contrôle: Conforme Non-conforme Cheminement du conducteur de descente: Conforme Non-conforme Raccordement au dispositif de capture : Conforme Non-conforme	
Cheminement du conducteur de descente: Conforme Non-conforme	Type et matériau : Conforme Non-conforme
Raccordement au dispositif de capture : Conforme Non-conforme	Présence de joints de contrôle: Conforme Non-conforme
_ _	Cheminement du conducteur de descente: Conforme Non-conforme
Continuité des conductours de descente : Conforme Man conforme	Raccordement au dispositif de capture : Conforme Non-conforme
Continuité des conducteurs de descente :	Continuité des conducteurs de descente : Conforme Non-conforme



Révision C

Page 12 / 18

Rayons de courbure Etat des connexions		onducteurs :	☐ Conform	
Fixation du conducte		Bparm): □		□ Non-conforme
Croisement avec des		_		Non-conforme
		_		lans de masses ou de terre :
	onforme	☐ Non-co	-	
Distance de séparation	on par rapport aux	c masses méta	lliques :	(m)
	Conforme	☐ Non-c	onforme	
Protection mécaniqu	ie du conducteur	de descente a	u niveau du :	sol ou gaine isolée :
	Conforme	☐ Non-o	conforme	
Compteur de coup d	e foudre :		Conforme	Non-conforme
Nombre d'impact rele	evé:			
Pancarte d'avertisse	ment:		Présente	Absente
4- Prise de terr	<u>re :</u>			
Appareil utilisé pour	les mesures : .			
Constitution : Co	nforme 🗌 No	n-conforme		
Etat : Co	onforme No	n-conforme		
Prise de terre de type	2:			
_ A	□ B			
Valeur des prises de t	terre de type A (O	hms):		
Valeur de la prise de				
_		Améliorer		
Présence du piquet d				
□ Cc	onforme No	on-conforme		
RESULTAT DE LA VER	ILICATION .			



Révision C

Page 13 / 18

4.2 Notice de vérification des parafoudres

> Description de l'équipement à vérifier

FICHE C	CONT	TROLE DES	S PARAFOUDRES		
Nom de l'armoire :					
EQUIPEMENTS PROTEGES:					
			7		
CARACTERISTIQUES PARA	FOUE	DRES	Disjoncteur différentiel Type "5" ou retardé		
Régime de Neutre :			Rúsezu BT Installation		
Marque :			Fusibles Common A		
□ Tétra			(type Gg) ou disjoncteur		
□ Tri □ Mono			Timain de déconnation PARAFOUDRES DE DE DE Langueur des		
Type 1 Type 3 Type 3			conductours la plus courte possib		
Type 2					
Up :kV					
Uc :V					
Pour type 1:			Bornier Ø Ø Ø Ø		
I _{imp} :kA					
Pour type 2 ou 3 :					
In :kA Imax :kA					
INSPECTION VISUELLE:			_		
Règle des 50 cm respectée	П	oui 🗆	NON		
 Section des câbles respectée 	_	DUI 🗆	NON		
> Signalisation du défaut du parafoudre		oui 🗆	NON		
 Présence étiquette 		DUI 🗌	NON		
 Dispositif de coupure associé existant 		DUI 🗌	NON		
Sélectivité	_	DUI 🗌	NON		
			teur Armoire :teur/Fusible PRF :		
 Présence fusible dans PF 	_		NON		
RESULTAT DE LA VERIFICATION :					
ACTIONS CORRECTIVES:					



Révision C

Page 14 / 18

5. CARNET DE BORD



N° 071179534036

INSTALLATIONS DE PROTECTION CONTRE LA FOUDRE

CARNET DE BORD

Raison sociale :	 	
Adresse de l'Établissement :		

CARNET DE BORD

Ce carnet de bord est la trace de l'historique de l'installation de protection foudre et doit être tenu à jour sous la responsabilité du Chef d'Etablissement.

Il doit rester à la disposition des Agents des Pouvoirs Publics chargés du contrôle de l'Établissement.

Il ne peut sortir de l'Etablissement ni être détruit lorsqu'il est remplacé par un autre carnet de bord.



Révision C

Page 15 / 18

Renseignements sur l'Etablissement								
Nature de l'activité :	Nature de l'activité :							
N° de classification INSEE :								
		à la date du :; Type :	; Catégorie :					
Classement de l'Etablisseme	∍nt	à la date du :; Type :	; Catégorie :					
		à la date du :; Type :	; Catégorie :					
Pouvoirs Publics exerçant le contrôle de l'Etablissement :								
Inspection								
Du {								
Travail								
Commission								
De								
Sécurité								
ſ								
DREAL {								
Personne responsable de la	surve	eillance des installations :						
NOM		QUALITE	DATE D'ENTREE					

	EN FONCTION
_	_



Révision C

Page 16 / 18

HISTORIQUE DES INSTALLATIONS DE PROTECTION CONTRE LA FOUDRE

I - DEFINITION DES BESOINS DE PROTECTION CONTRE LA FOUDRE

DATE DE REDACTION	INTITULE DU RAPPORT	SOCIETE	NOM DU REDACTEUR / N° QUALIFOUDRE
19/10/2020	Analyse du Risque Foudre	RG CONSULTANT	A.GERBIER 071179534036
19/10/2020	Analyse du Risque Foudre Révision B	RG CONSULTANT	R.MARLIERE 071179534036

II – ETUDE TECHNIQUE DES PROTECTIONS ET NOTICE DE CONTROLE ET DE MAINTENANCE

DATE DE REDACTION	INTITULE DU RAPPORT	SOCIETE	NOM DU REDACTEUR / N° QUALIFOUDRE	
21/10/2020	Etude technique foudre	RG Consultant	A.GERBIER 071179534036	
12/11/2020	Etude technique foudre Révision B	RG Consultant	A.GERBIER 071179534036	
12/09/2022	Etude technique foudre Révision C	RG Consultant	R.MARLIERE 071179534036	

Les installations de protection sont décrites dans le rapport initial, leurs modifications sont signalées dans les rapports suivants.

III - INSTALLATION DES PROTECTIONS

DATE DE REDACTION	INTITULE DU RAPPORT	SOCIETE	NOM DU REDACTEUR / N° QUALIFOUDRE

i



Révision C

Page 17 / 18

IV- VERIFICATIONS PERIODIQUES & MAINTENANCE

IV- VERIFICATIONS PERIODIQUES & MAINTENANCE				
F)	VERIFICATEUR	Nom et Qualité de la personne qui a effectué la vérification ou N° QUALIFOUDRE		
on Foudre (I.E.P.) RESULTATS DE LA VERIFICATION	JE LA ON	Actions prises ou à prendre		
	Indiquer les valeurs obtenues ou les constations faites Référence des rapports			
Installation Extérieure de Protection Foudre (I.E.P.F) RESULTATS DE LA VERIFICATION VERIFICATION		Mesure de la résistance de terre du système de mise à la terre		
	IFICATION	Vérification de la continuité électrique de l'installation		
		Vérification de tous les conducteurs et composants du SPF (test de l'électronique pour les PDA)		
	Ž	Type de protection		
		Date		



Révision C

Page 18 / 18

Installation Intérieure de Protection Foudre (I.I.P.F)

La vérification des parafoudres type 1 et type 2 se font, tout d'abord, **visuellement** tous **les ans** (signalisation qui donne l'état du parafoudre, lire la notice du constructeur pour connaître la méthode de signalisation utilisée), et la **vérification plus complète** nécessitant le démontage des parafoudres tous les **2 ans** (valise test).

La maintenance doit être faite dès qu'un parafoudre est <u>défectueux</u>, et dès qu'un composant ou un conducteur n'est plus ou mal fixé.

La vérification de l'efficacité du système doit être effectuée après chaque modification ou extension de la structure et de ses installations.

A) Cas des parafoudres à modules déconnectables

- Ouvrir le disjoncteur associé aux parafoudres.
- Enlever le module déconnectable hors service.
- Mettre en place un nouveau module.
- Vérifier la fonction test du disjoncteur.
- Fermer le disjoncteur.
- Vérifier la signalisation (*) des parafoudres (parafoudre en service).
- (*) Signalisation qui donne l'état du parafoudre (lire la notice du constructeur pour connaître la méthode de signalisation utilisée).

B) Parafoudres non déconnectables

- Consigner l'armoire électrique (ouverture du disjoncteur général de l'armoire et des disjoncteurs secondaires).
- Ouvrir le disjoncteur associé aux parafoudres.
- Enlever le parafoudre défectueux.
- Mettre en place un nouveau parafoudre.
- Vérifier la fonction test du disjoncteur.
- Fermer le disjoncteur.
- Vérifier la signalisation des parafoudres (parafoudre en service).
- Enlever la consignation de l'armoire (fermer le disjoncteur général, réenclencher les disjoncteurs secondaires un par un).



Révision C

Annexe

3

ANNEXE 3

Lexique



Révision C

Annexe

3

Armatures d'acier interconnectées	Armatures d'acier à l'intérieur d'une structure, considérées comme assurant une continuité électrique.		
Barre d'équipotentialité	Barre permettant de relier à l'installation de protection contre la foudre les équipements métalliques, les masses, les lignes électriques et de télécommunications et d'autres câbles.		
Borne ou barrette de coupure	Dispositif conçu et placé de manière à faciliter les essais et mesures électriques des éléments de l'installation de protection contre la foudre.		
Conducteur (masse) de référence	Système de conducteurs servant de référence de potentiel à d'autres conducteurs. On parle souvent du "zéro volt".		
Conducteur d'équipotentialité	Conducteur permettant d'assurer l'équipotentialité.		
Conducteur de descente	Conducteur chargé d'écouler à la terre le courant d'un coup de foudre direct. Il relie le dispositif de capture au réseau de terre.		
Conducteur de protection (PE)	Conducteur destiné à relier les masses pour garantir la sécurité des personnes contre les chocs électriques.		
Coup de foudre	Impact simple ou multiple de la foudre au sol.		
Coup de foudre direct	Impact qui frappe directement la structure ou son installation de protection contre la foudre.		
Coup de foudre indirect	Impact qui frappe à proximité de la structure et entraînant des effets conduits et induits dans et vers la structure.		
Couplage	Mode de transmission d'une perturbation électromagnétique de la source à un circuit victime.		
Dispositif de capture	Partie de l'installation extérieure de protection contre la foudre destinée à capter les coups de foudre directs.		
Distance de séparation	Distance minimale entre deux éléments conducteurs à l'intérieur de l'espace à protéger, telle qu'aucune étincelle dangereuse ne puisse se produire entre eux.		
Effet de couronne ou Corona	Ensemble des phénomènes d'ionisation liés au champ électrique au voisinage d'un conducteur ou d'une pointe.		



Révision C

Annexe

3

Effet réducteur

Réduction des perturbations HF par la proximité du conducteur victime avec la masse. L'effet réducteur est le rapport de l'amplitude de la perturbation collectée par un câble non blindé ou loin des masses à celle collectée par le même câble blindé ou installé contre un conducteur de masse.

Electrode de terre

Elément ou ensemble d'éléments de la prise de terre assurant un contact électrique direct avec la terre et dissipant le courant de décharge atmosphérique dans cette dernière.

Equipements métalliques

Eléments métalliques répartis dans l'espace à protéger, pouvant écouler une partie du courant de décharge atmosphérique tels que canalisations, escaliers, guides d'ascenseur, conduits de ventilation, de chauffage et d'air conditionné, armatures d'acier interconnectées.

Etincelle dangereuse (étincelage)

Décharge électrique inadmissible, provoquée par le courant de décharge atmosphérique à l'intérieur du volume à protéger.

Foudre

Décharge électrique aérienne, accompagnée d'une vive lumière (éclair) et d'une violente détonation (tonnerre).

Installation de Protection contre la Foudre (I.P.F.)

Installation complète, permettant de protéger une structure contre les effets de la foudre. Elle comprend à la fois une installation extérieure (I.E.P.F.) et une installation intérieure de protection contre la foudre (I.I.P.F.)

Liaison équipotentielle

Eléments d'une installation réduisant les différences de potentiels entre masse et élément conducteur.

Mode commun (MC)

Un courant de mode commun circule dans le même sens sur tous les conducteurs d'un câble. La différence de potentiels (d.d.p.) de MC d'un câble est celle entre le potentiel moyen de ses conducteurs et la masse. Le mode commun est aussi appelé mode longitudinal parallèle ou asymétrique.

Mode différentiel (MD)

Un courant de mode différentiel circule en opposition de phase sur les deux fils d'une liaison filaire, il ne se referme donc pas dans les masse. Une différence de potentiels (d.d.p.) de MD se mesure entre le conducteur signal et son retour. Le mode différentiel est aussi appelé mode normal, symétrique ou série.



Révision C

Annexe

3

Niveau de protection

Terme de classification d'une installation de protection contre la foudre exprimant son efficacité.

Parafoudre ou parasurtenseur

Dispositif destiné à limiter les surtensions transitoires et à dériver les ondes de courant entre deux éléments à l'intérieur de l'espace à protéger, tels que les éclateurs ou les dispositifs semi-conducteurs.

Paratonnerre

Appareil destiné à préserver les bâtiments contre les effets directs de la foudre.

P.D.A

Paratonnerre équipé d'un système électrique ou électronique générant une avance à l'amorçage. Ce gain moyen s'exprime en microseconde.

Point d'impact

Point où un coup de foudre frappe la terre, une structure ou une installation de protection contre la foudre.

Prise de terre

Partie de l'installation extérieure de protection contre la foudre destinée à conduire et à dissiper le courant de décharge atmosphérique à la terre.

Régime de neutre

Il caractérise le mode de raccordement à la terre du neutre du secondaire du transformateur source et les moyens de mise à la terre des masses de l'installation. Il est défini par deux lettres :

 La première indique la position du neutre par rapport à la terre :

I : neutre isolé ou relié à la terre à travers une impédance
T : neutre directement à la terre

• La deuxième précise la nature de la liaison masse-

T : masses reliées directement à la terre (en général à une prise de terre distincte de celle du neutre)

N: masses reliées au point neutre, soit par l'intermédiaire d'un conducteur de protection lui-même relié à la prise de terre du neutre (**N-S**), soit par l'intermédiaire du conducteur de neutre lui-même (**N-C**).

Réseau de masse

Ensemble des conducteurs d'un site reliés entre eux. Il se compose habituellement des conducteurs de protection, des bâtis, des chemins de câbles, des canalisations et des structures métalliques.

Réseau de terre

Ensemble des conducteurs enterrés servant à écouler dans la terre les courants externes en mode commun. Un réseau de terre doit être unique, équipotentiel et maillé.



Révision C

Annexe

3

Résistance de terre

Résistance entre un réseau de terre et un "point de référence suffisamment éloigné". Exprimée en Ohms (Ω) , elle n'a pas, contrairement au maillage des masses, d'influence sur l'équipotentialité du site.

Surface équivalente

Surface de sol plat qui recevrait le même nombre d'impacts que la structure ou le bâtiment en question. Cette surface est toujours plus grande que la seule emprise au sol de l'ensemble à protéger. On la détermine en pratique en entourant fictivement le périmètre de cet ensemble par une bande horizontale, dont la largeur est égale à trois fois sa hauteur. Elle peut ensuite être corrigée en tenant compte des objets environnants : arbres, autres structures, susceptibles de dévier un coup de foudre vers eux.

Surtension Variation importante de faible durée de la tension.

Tension de mode commun Tension mesurée entre deux fils interconnectés et un

potentiel de référence (voir mode commun).

Tension différentielle Tension mesurée entre deux fils actifs (voir mode

différentiel).

Tension résiduelle d'un parafoudre Tension qui apparaît sur une sortie d'un parafoudre

pendant le passage du courant de décharge.

TGBT Tableau Général Basse Tension

Traceur Predécharge progressant à travers l'air et formant un

canal faiblement ionisé.